

# CAP Maintenance des Matériels Option : Matériels d'Espaces Verts (CAP MM opt°MEV)



**CAP Maintenance des Matériels Option : Matériels d'Espaces Verts (CAP MM opt°MEV)**

(Infra-Bac)



## Code titre / diplôme

50025223

## Code RNCP

39330

## Date d'enregistrement RNCP

18/07/2024

## Certificateur

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

## Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)

## Éligible VAE

Oui

## Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Formation en apprentissage



## Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement

• **Objectifs:** La formation permet de découvrir les métiers de la mécanique appliquée aux matériels d'espaces verts

Elle apprend à entretenir, diagnostiquer et réparer les machines utilisées pour l'entretien des parcs, jardins et espaces publics

Elle forme à la sécurité et à l'utilisation d'outils et d'équipements spécifiques

Elle développe des compétences pratiques pour assurer le bon fonctionnement des matériels d'espaces verts

Elle prépare à s'intégrer dans une entreprise ou un service d'entretien d'espaces verts

Elle apprend à travailler en équipe et à respecter les consignes de sécurité

Elle permet de comprendre le fonctionnement et la maintenance des matériels d'espaces verts



## CAMPUS Provence Verte

### Coordonnées

125 Chemin de Prugnon  
83470 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
04 94 86 52 93  
st-maximin@cneap.fr  
<https://www.campus-provence-verte.fr>

### Contacts

**Contact de la formation**  
Tina SOSTER  
[tina.soster@cneap.fr](mailto:tina.soster@cneap.fr)  
07 81 68 53 81

**Référent handicap**  
Tina SOSTER  
[tina.soster@cneap.fr](mailto:tina.soster@cneap.fr)  
07 81 68 53 81



(siège régional)  
4, rue de l'Oratoire  
69330 CALUIRE ET CUIRE  
[contact@akteap.cneap.fr](mailto:contact@akteap.cneap.fr)  
[www.akteap.fr](http://www.akteap.fr)

Association loi 1901  
N° SIRET: 50304921500026  
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



## Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 1re année
- **Date de début:** 01/09/2026
- **Date de fin:** 30/06/2028
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



## Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Commentaire rythme:** En moyenne, une semaine de cours par mois.
- **Durée en années:** 2
- **Durée en heures de formation:** 840
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 2550



## Prérequis

- **Public:** Être âgé de 15 ans et avoir terminé sa classe de 3ème ou de 16 à 29 ans révolus Après 30 ans si vous êtes notifié RQTH ou en reconversion professionnelle
- **Conditions d'entrée:** Avoir un niveau 3e minimum  
Goût pour la mécanique et le travail manuel  
Curiosité technique et envie de comprendre le fonctionnement des machines  
Rigueur et sens de l'observation pour diagnostiquer les pannes  
Patience et méthode dans la recherche de solutions  
Habileté manuelle et soin apporté aux gestes techniques  
Respect des règles de sécurité et du matériel utilisé  
Capacité à travailler en équipe et à suivre des consignes  
Autonomie et sens des responsabilités dans les interventions



## Entreprises d'accueil

- Entreprises de vente, réparation et maintenance de matériels agricoles
- Entreprises de maintenance des matériels d'espaces verts et de jardinage
- Entreprises de maintenance des matériels de travaux publics et manutention
- Concessions et ateliers de constructeurs ou de marques de matériels
- Entreprises de travaux agricoles, paysagers ou de TP disposant d'un atelier d'entretien du matériel
- Ateliers municipaux ou intercommunaux (services techniques)
- Entreprises de location de matériels agricoles, de chantier ou d'espaces verts
- Entreprises de services après-vente ou de distribution de pièces détachées
- Exploitations agricoles (si l'activité de maintenance est significative)



# Architecture et contenu de la formation

**Bloc de compétence 1 :** Réception d'un matériel en dysfonctionnement

**Bloc de compétence 2 :** Réalisation d'une intervention sur un matériel

**Bloc de compétence 3 :** Organisation d'une intervention sur un matériel

**Bloc de compétence 4 :** Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique

**Bloc de compétence 5 :** Mathématiques et physique-chimie

**Bloc de compétence 6 :** Éducation physique et sportive

**Bloc de compétence 7 :** Prévention - Santé - Environnement

**Bloc de compétence 8 :** Langue vivante (Bloc facultatif)

- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences: Non



## Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Sous forme d'épreuves terminales / examen ponctuel
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Tout diplôme de niveau CAP(a) minimum permet la dispense des matières générales



## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



## Après la formation

• **Passerelles:** Possibilité de s'orienter vers un Bac pro en 1re à la suite d'un CAP(a) ou de réaliser un autre CAP(a) en 1 an

• **Suites de parcours:**

Bac pro Maintenance des Matériels (option agricoles, de construction et manutention, ou espaces verts)

Bac pro Maintenance des Véhicules (option voitures particulières ou transport routier)

Mention Complémentaire (MC) Maintenance des moteurs diesels et équipements auxiliaires

BTS Maintenance des Matériels

BTS Maintenance des Véhicules

• **Débouchés professionnels:** Mécanicien en maintenance des matériels agricoles

Technicien en maintenance des matériels de construction et manutention

Réparateur de matériels d'espaces verts

Agent de maintenance en entreprise

Dépanneur itinérant

Conseiller technique après-vente



## Modalités et délai d'admission

• **Modalité de recrutement principale:** Dossier

• **Autres modalités de recrutement:**

• **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



## Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



## Les + de la formation

### Engagements et partenariats:

Exploitation agricole du Campus Provence Verte  
La Ressourcerie  
LOXAM

### Restauration: Oui

- Détails:

Cantine

- Accessibilité PSH de la restauration: Oui

### Hébergement: Oui

- Détails:

Internat

- Accessibilité PSH de l'hébergement: Oui

### Matériel / Équipement:

Atelier mécanique

Matériels agricoles

Matériels espaces verts

Matériels de construction et de manutention

- Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement: Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



## Rémunération

- **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

- **Aides prises en charges par l'établissement:**

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
  - Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
  - Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
  - Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



## Accès et accessibilité P.S.H

- Accès par transport:

-

- Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale